

A 3479

93 B 579

1

BRL – Espaces Naturels  
1105, avenue Pierre Mendès France  
30000 NIMES

-----  
PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 17 mai 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le 17 mai à 15 heures, les actionnaires de BRL- Espaces Naturels, société anonyme au capital de 17 147 900 F. divisé en 171 479 actions de 100 F. chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, 1105, avenue Pierre Mendès France, 30000 Nîmes, sur convocation faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence, à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Louis BLANC, président du conseil d'administration.

Messieurs Jean Pierre NICOL et Patrice GRELICHE sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Patrice GRELICHE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du ¼ des actions ayant droit de vote.

La Sarl Espace Audit, Jean Paul RAMADIER, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

L'assemblée pouvant ainsi valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée

1. La feuille de présence,
2. La convocation à l'assemblée et celle au commissaire aux comptes en recommandée avec A.R.,
3. Le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/1998,
4. Les rapports du commissaire aux comptes,
5. Le rapport de gestion sur les comptes clos le 31/12/1998,
6. Le projet de résolutions présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale,
7. Les statuts de la société.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/1998,
- Affectation du résultat,
- Approbation des conventions visées au rapport spécial du commissaire aux comptes,
- Quitus aux administrateurs,
- Nomination des commissaires aux comptes,
- Formalités de publicité.

Le président donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration exposant l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité.

Ensuite, le Président signale à l'assemblée que Monsieur Jean Paul RAMADIER n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat. Il rappelle que Monsieur RAMADIER était commissaire aux comptes de notre société depuis sa création et qu'une mission spécifique de pointage des comptes clients de BRLa gérés par notre société dans le cadre de l'activité forêt lui avait été confiée en 1993/1994.

Après avoir donné lecture des rapports du commissaire aux comptes, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées. Au terme du débat, le président demande aux actionnaires de se prononcer sur les résolutions suivantes :

### **Première résolution**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31.12.1997, approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils ont été présentés et décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice qui se monte à 64 947 F, en report à nouveau.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, il a été versé sur l'exercice 1995, un dividende net par action de 4,38 F., assorti d'un avoir fiscal de 2,19 F., sur l'exercice 1996 un dividende net par action de 1,44 F. assorti d'un avoir fiscal de 0,72 F. et sur l'exercice 1997, un dividende net par action de 1,74 F, assorti d'un avoir fiscal de 0,87 F.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Deuxième résolution**

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions des articles 101 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, approuve les conventions citées au dit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Troisième résolution**

L'assemblée générale ordinaire donne quitus aux administrateurs de leur gestion sur l'exercice clos le 31.12.1998.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Quatrième résolution**

L'assemblée générale ordinaire nomme :

- Monsieur Didier REDON de la société KPMG/Fiduciaire de France  
747, rue des Apothicaires – Parc Euromédecine – 34196 Montpellier cedex 5

Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de 6 exercices, le mandat de ce dernier venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2004.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Cinquième résolution**

L'assemblée générale ordinaire nomme :

- Monsieur Jean François ANTERRIEU  
747 rue des Apothicaires  
Parc Euromédecine  
34196 Montpellier cedex 5

Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de 6 exercices, le mandat de ce dernier venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2004.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Sixième résolution**

L'assemblée générale ordinaire donne pouvoir à Monsieur Patrice GRELICHE, porteur de copie ou d'extraits de la présente délibération, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 h 30.

